

Conditions Générales de Vente 2022 :
Ce document fait office de contrat, à lire et renvoyer l'attestation ci jointe en page 4

Les locations sont affectées de façon aléatoire, en correspondance avec les éléments renseignés au moment de la réservation et en fonction des demandes particulières effectuées. Si vous indiquez lors de votre inscription un souhait particulier (emplacement côte à côte, accès facile, exposition, etc.), nous ferons tout notre possible pour vous satisfaire dans la limite de nos possibilités, mais ce service supplémentaire ne constitue pas une garantie contractuelle. La non satisfaction d'un souhait ne saurait en aucun cas être un motif d'annulation ou prétexte à une quelconque demande de remboursement ou de dédommagement.

LA RESERVATION

La demande de réservation peut se faire par téléphone, mail, courrier ou directement en ligne sur le site : <http://village-vacances-cevennes.com/>.

Promotions :

Réduction valable pour les séjours dans la période du 30/04/2022 au 10/09/2022 pour une réservation enregistrée avant le 28/02/2022

- 20 % Réserve anticipée jusqu'au 28 Février 2022 inclus : pour toute réservation enregistrée et validée (**Attention l'acompte devra impérativement être réglé avant le 14 Mars 2022**), pour tout séjour de deux semaines consécutives minimum - 20% de réduction pour la 2^{ème} semaine.

- 30 % Réserve anticipée jusqu'au 28 Février 2022 inclus : pour toute réservation enregistrée et validée (**Attention l'acompte devra impérativement être réglé avant le 14 Mars 2022**), pour tout séjour de trois semaines consécutives minimum - 30% de réduction pour la 3^{ème} semaine.

Offres Cumulables

L'ACOMPTE

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 30 % du prix du séjour est parvenu au service de réservation. L'acompte confirme votre location et sera déduit du montant du séjour. **Il doit nous parvenir dans un délai de 15 jours à compter de votre réservation, par chèque à l'ordre de « SAS LE MARTINET », en chèques vacances ou par virement bancaire.**


LE PAIEMENT DU SOLDE

Le client devra verser au service de réservation, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci **un MOIS avant le début du séjour**. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

INSCRIPTIONS TARDIVES

En cas d'inscription à moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Procédure de réservation en 3 étapes :

ETAPES	VOUS	
1	Je réserve un gîte (par téléphone, mail ou directement en ligne sur le site http://village-vacances-cevennes.com/)	Je reçois un mail m'indiquant qu'une option de réservation est posée sur le gîte
2	Dans les 15 jours qui suivent, je règle mon acompte de 30 % du montant total par virement, chèque ou chèque vacances	Je reçois un mail m'indiquant que le gîte m'est réservé
3	Un mois avant mon arrivée, je règle le solde de ma réservation	Je reçois un mail de confirmation de réservation, Mes prochaines vacances sont prêtes

TAXE DE SEJOUR : Son montant est défini par la Communauté de Communes. Exonération pour les personnes de moins de 18 ans. Elle sera à régler soit avec votre réservation soit à votre arrivée.

DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour. Tout prolongement, devra faire l'objet d'une nouvelle réservation.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Tout séjour annulé ne fera l'objet d'aucun remboursement.

MODIFICATION DU SEJOUR DU FAIT DU CLIENT

En cas de retard le jour de l'arrivée : L'hébergement locatif reste à votre disposition pendant 48 heures. En l'absence de message écrit de votre part dans ce délai, nous annulerons votre location. Le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Toute modification du séjour doit faire l'objet d'une demande. Elle sera acceptée dans la limite des possibilités. Si la modification apportée implique une modification du coût du séjour, elle fera l'objet d'un courrier que le client devra nous retourner signé dans les plus brefs délais pour valider la nouvelle réservation. Toute prolongation de séjour ne pourra se faire que dans le cadre d'un accord préalable et sera facturée sur la base tarifaire en vigueur. Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.

MODIFICATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU VENDEUR

En cas d'annulation du fait du Camping et village de gîtes "Le Martinet" vous obtiendrez le remboursement de l'intégralité des sommes versées à l'exclusion de tout dommage et intérêt. En cas d'annulation imposée par une situation de force majeure ou pour la sécurité des clients, nous ferons notre possible pour proposer une modification de votre séjour. En cas de renoncement du client pour ces modifications, les sommes versées seront remboursées à l'exclusion de tout dommage et intérêt.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET VILLEGATURE

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait ou de toutes les personnes qui l'accompagnent. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une assurance dite « villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le village de gîtes décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et incidents relevant de votre responsabilité civile.

DEPOT DE GARANTIE

A l'arrivée du client dans une location, un dépôt de garantie est demandé. Cette somme sera versée sous forme globale (caution ménage + caution dégradation/badge barrière) sous forme d'un chèque ou sous forme de caution Carte Bleue :

	Gîtes 2 personnes	Gîtes 3, 4 et 5 personnes	Gîtes 6, 7 et 8 personnes
Chèque ménage	30 €	50 €	70 €
Chèque dégradations badge barrière	130 €	150 €	170 €
TOTAL	160 €	200 €	240 €

Après l'établissement de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé, empêchant l'établissement de réalisé l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé au client par courrier.

ETAT DES LIEUX

Le client est tenu de procéder à un inventaire et état des lieux, et de signaler toute anomalie le jour même de son arrivée. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux.

LE NETTOYAGE DES GITES

Le nettoyage du gîte est à la charge du vacancier pendant toute la période de location

Le nettoyage final est également à sa charge. L'habitat, ses accessoires, son coin cuisine et la vaisselle, doivent être laissés propres le jour du départ. Dans le cas contraire, après état des lieux, le chèque ménage ou la caution CB laissé en dépôt de garantie sera conservé et encaissé.

CAPACITE

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Nous vous rappelons qu'un gîte prévu pour un nombre déterminé d'occupants ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires.

Il est formellement interdit d'installer une tente sur les parcelles de terrain des gîtes. Les tentes seront installées sur le terrain de camping.

Il est formellement interdit de sortir le mobilier intérieur des gîtes à l'extérieur.

JEUX POUR ENFANTS

Les installations de jeux pour enfants sont réservées aux enfants âgés entre 2 et 7 ans. L'utilisation de ces jeux doit se faire sous la surveillance et la responsabilité des parents ou d'une personne majeure. Les consignes de sécurité doivent être respectées (par exemple : ne pas monter sur les toits des cabanes ...). La direction du village de gîtes décline toute responsabilité en cas d'accident.

VEHICULE

Le village de gîtes est équipé de barrières permettant son accès et la sécurisation du site. Seuls les véhicules déclarés et seuls les clients possédant un badge d'accès sont autorisés à rentrer sur le site et à rouler dans le respect de la limitation de vitesse de 10km/h.

CIGARETTE

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locations. Les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés au sol (risque de feu très élevé et pollution)

VISITEUR

Tout visiteur doit venir se présenter à l'accueil avant d'entrer dans l'enceinte du village de gîtes, sous peine d'être exclus et raccompagné à la sortie de l'établissement. La Direction se réserve le droit de refuser tout visiteur qui ne respecterait pas les règles de vie du village de gîtes ou qui occasionnerait des problèmes.

ANIMAUX

Les animaux domestiques (chiens et chats) sont acceptés moyennant une pension (4,00 € par jour). Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis dans le village de gîtes. La présence d'animaux doit être signalée dès l'arrivée et la carte de tatouage et le carnet de vaccinations seront obligatoirement présentés. Les animaux devront être tenus en laisse et ne constituer aucune gêne pour les autres vacanciers.

DRAPS

Les draps ne sont pas inclus dans le prix du séjour. Vous pouvez opter pour la formule achat de kit de couchage à usage unique

Kit court séjour : 1 nuit

1 kit pour lit en 90 X 190 : 3,00 €

1 kit pour lit en 140 X 190 : 4,00 €

Kit long séjour : 2 semaines

1 kit pour lit en 90 X 190 : 5,50 €

1 kit pour lit en 140 X 190 : 7,00 €

Les couvertures et oreillers sont fournis

Les tapis de sol salle de bains, le linge de toilette et les torchons de cuisine ne sont pas fournis.

AUTRES PRESTATIONS

Des machines à laver et un sèche-linge sont à votre disposition sur le village de gîtes aux tarifs suivant :

Machine à laver 10kg (7,00 € avec lessive - 6,00 € sans lessive) – sèche-linge (4,00 €)

PERIODE DE LOCATION : HORAIRES D'ARRIVEE ET DE DEPART

Les arrivées et les départs doivent se faire aux horaires d'ouverture de la réception. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit impérativement prévenir la réception du village vacances au 04 66 45 74 88.

En juillet et août, les locations se font à la semaine, du samedi au samedi.

↪ **Les arrivées de 16 h 00 à 20 h 00**

↪ **Les départs de 08 h 00 à 10 h 00**

Hors Juillet et Aout, les arrivées s'effectuent entre 15 h 00 et 20 h 00 et les départs entre 8 h 00 et 11 h 00.
Tous dépassements d'horaires de départ seront facturés 10 € de l'heure supplémentaire.

DEPART

La veille, au plus tard, vous indiquerez l'heure à laquelle vous souhaitez partir (entre 8 h et 10 h) afin de convenir d'un rendez-vous pour l'état des lieux et l'inventaire de départ. Le gîte doit être rendu parfaitement propre et rangé.

Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Nous vous souhaitons un TRES AGREABLE SEJOUR. Bruno et Stéphanie

ATTESTATION A RENVOYER
(Une attestation par gîte)

Je soussigné(e) Mr, Mme, Mlle
(Nom).....
(Prénom).....

Locataire du gîte (Nom du gîte) :
.....
Pour la période duau

Nom Prénom de l'ensemble des occupants du gîte (enfants y compris)	Date de naissance (Ou âge)

Déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente 2022 et en acceptant l'ensemble des clauses
Signature (*Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*)